

A propos des « Psaumes » du P. Deiss

Les efforts au service de la pastorale liturgique sont divers, mais non pas concurrents, Dieu merci ! Des liens d'amitié permettent un dialogue où les perspectives différentes sont source d'enrichissement. C'est un tel échange fraternel qui a été suscité par la recension récente des « Psaumes » du P. Deiss (cf. *La Maison-Dieu* n° 43, p. 143) : il a abouti à quelques réflexions communes que nous livrons ici, non comme des conclusions, mais plutôt comme des pistes de recherche.

Ces réflexions sont en même temps une mise au point, nécessaire pour trois raisons : les éléments positifs de la recension ont été souvent interprétés comme des gentillesse destinées à faire accepter des réserves, ce qui est faux ; certaines affirmations ont besoin d'être nuancées et précisées, pour être mieux comprises ; enfin la justice exige de rétablir certaines affirmations inexactes ou trop sommaires¹.

I. Littéralité de la traduction.

« Peut-on parler ici d'une véritable traduction ? Il semble que non. » Cette phrase de la recension est vraie si l'on prend globalement la collection de psaumes qui nous est proposée. Mais les « versets exacts et excellents » que l'on signalait ne sont pas parsemés dans l'ensemble des textes : une étude méthodique révèle qu'ils appartiennent à des psaumes déterminés. Le P. Deiss a voulu, dans certains cas, élaborer un chant qui « prend appui » sur les psaumes (et personne ne songera à contester la légitimité et l'intérêt d'une telle réalisation) ; dans d'autres, offrir une traduction littérale (spécialement dans le troisième recueil, *cantique nouveau*, que le recenseur n'avait pas encore entre les mains). Il est simplement regrettable que la distinction n'apparaisse pas clairement à l'utilisateur, qui n'a pas toujours le loisir ni la compétence d'en juger lui-même ; les cotes (Z ou autres), par suite de diverses circonstances, ne correspondent pas ici à cette distinction : il sera nécessaire de les réviser dans leur ensemble.

1. Ces réflexions ont été élaborées indépendamment de la récente encyclique *Musicae sacrae disciplina*. On sera heureux de constater qu'elles rejoignent les directives du Souverain Pontife, qui soulignent l'importance du chant populaire et de sa qualité liturgique et musicale.

II. *L'emploi du nom de « Yahvé ».*

L'option prise (« Seigneur » ou « Yahvé ») prête à discussion. On peut cependant souligner les points suivants :

1. Le P. Deiss a eu dans sa psalmodie le souci de la prière chrétienne. Les introductions le prouvent, et sur ce point il faut rectifier l'affirmation de la recension.

Il n'a pas utilisé « Yahvé » systématiquement, mais s'est servi de divers termes avec souplesse.

2. Le P. Gelineau, tenant compte du fait que le Nouveau Testament et la Tradition ont toujours traduit « Yahvé » par *Kyrios* ou *Domini-nus*, a adopté systématiquement « Seigneur », sauf exception motivée et explicite.

Il s'agit seulement de rendre possible, au fidèle qui prie le psaume, toute la richesse d'utilisation que l'Église a mise en œuvre dans la liturgie.

3. Ces prises de position sont totalement indépendantes du mouvement de l'euchologie chrétienne. Si dans les premiers siècles de nombreux chants de la communauté furent adressés au « Christ Seigneur », quiconque vit de la liturgie sait qu'elle est en définitive orientée vers le Père qu'elle glorifie « par, avec et dans le Fils ».

III. *La composition musicale.*

La comparaison avec les psaumes du P. Gelineau ne visait pas à donner la préférence à l'une ou l'autre réalisation mais à « situer » la « perspective » du P. Deiss. Il apparaît utile de donner ici quelques précisions (qui gagneraient à être approfondies et le seront, espérons-le, un jour prochain).

La pratique en usage dans la liturgie même permet de distinguer plusieurs formes d'utilisation de la musique :

1. Le récitatif : tel est le cas du chant des Leçons, de la proclamation de l'Évangile en latin, du chant de la Préface, et, bien sûr, de la psalmodie dans l'Office ou dans la forme propre du psaume responsorial. Il est clair que, dans ce cas, l'intérêt essentiel porte sur la Parole de Dieu, et que la musique doit se dépouiller à l'extrême pour servir, en toute humilité, la Parole sacrée.

2. Le chant proprement dit, celui du *Kyriale*, par exemple (s'il n'est pas trop difficile). Ici, c'est à la fois le texte et la musique qui importent : il y a interférence entre l'un et l'autre. Si le *Gloria* de la messe IX est une merveille de chant liturgique, cela revient d'une part au texte qui est d'une grande densité théologique et poétique, et d'autre part à la musique qui est d'une remarquable vigueur mélodique.

3. Le chant proprement ornemental : c'est le cas, par exemple, des versets alleluiatiques ou de ceux du Graduel, confiés autrefois à des

solistes et qui requièrent, de nos jours encore, une schola bien formée, jouissant d'un ambitus vocal étendu. Ici, l'accent principal est mis sur la musique elle-même². Le jubilus d'un Alleluia est beau, non pas seulement parce qu'il prolonge la syllabe « Ya » (= Yahvé), mais parce qu'il est d'une belle venue modale et rythmique. Si le psaume responsorial permet une participation plus directe des fidèles au chant, le développement ornemental de l'antiphonie primitive, qui a produit nos mélodies grégoriennes, a enrichi la célébration liturgique d'un art musical authentique.

Le P. Gelineau a voulu utiliser la manière strictement psalmique; c'était là son seul but : permettre de chanter la Parole. C'est en cela que son œuvre est plus « dans une ligne évangélique ». Le P. Deiss, tout en utilisant aussi cette manière (et sur ce plan seulement on pourrait instituer une comparaison), s'est plutôt orienté vers les deux autres genres. C'est en ce sens qu'on peut le dire « dans une ligne ornementale », la musique étant à égalité avec la parole et parfois même se déployant dans toute sa richesse en « prenant appui » sur elle. Il n'y a pas à opposer, mais à distinguer, et à reconnaître que chacun dans sa perspective propre a tenté de faire une œuvre « authentiquement belle » au service de la pastorale liturgique : les deux efforts se complètent.

IV. *Qualité et valeur pastorale.*

Le jugement porté sur un chant de ces deux points de vue peut être sujet à discussions et divergences : c'est normal et sain. Mais on peut être d'accord sur les principes qui guideront un tel jugement.

1. Le critère de valeur *musicale* n'est pas la complexité d'une mélodie, ni l'abondance des moyens qu'elle met en œuvre. Une composition peut être très simple et très belle (la préface fériale...), si cette simplicité n'est pas de la pauvreté, si la pièce est bien faite et adaptée à sa finalité.

2. Le critère de valeur *pastorale* n'est pas la facilité d'une mélodie. Des chants comme les chorals du « Hochamt » allemand, les chansons anciennes recueillies par Weckerlin ou, plus près de nous, par Davenson ou le curé Pinsk, reflètent pleinement l'âme populaire, et pourtant demandent souvent un gros effort de mémoire. Le compositeur qui sacrifierait aux impuissances injustifiées — ou à la paresse — du public, ferait œuvre négative, et signerait son brevet de médiocrité. La pastorale liturgique exige *toujours*, sur le plan du chant comme sur les autres, un travail en profondeur et un effort d'éducation.

2. Cela est si vrai que le grégorien reprend parfois un membre de phrase, simplement pour lui donner un développement musical plus considérable (cf. l'offertoire *Jubilate* et les vocalises de la reprise), ou pour redonner une ligne musicale bien venue (cf. les offertoires *De profundis*, *Benedictus es*, etc.).

Le problème sous-jacent est celui de l'*art populaire*. Il a encore fort peu été étudié, et pourtant une telle étude serait de la première utilité³. Elle dégagerait quelques principes destinés à guider l'artiste, qui travaille avec sa personnalité, son originalité, son exigence, mais à l'intention et au service d'une communauté chrétienne qui, par définition, rassemble des hommes de tous milieux et de toutes cultures; ainsi aboutirait-on chaque jour un peu mieux à des assemblées vivantes, où chacun se sente à la fois « chez soi » et élevé, porté par une beauté authentique pour chanter la gloire de Dieu.

J.-M. HUM, o.p. L. DEISS, c.s.s.p. J. GELINEAU, s.j.

3. Nous sommes tributaires d'une situation de fait qui pèse lourdement sur nous, et qui est assez particulière à la France : la rupture qui s'est opérée à partir de la Renaissance, dans tous les arts, entre l'art des « simples » et l'art des « habiles » (les termes sont de Pascal). Au point qu'un art populaire est considéré comme un art mineur et que le « grand » art n'est souvent pas populaire.